



Préavis location après licenciement en période d'essai

Par **bouchky**, le **14/03/2013** à **19:35**

Bonjour

Après avoir signé un CDI, j'ai été licencié pendant ma période d'essais en mi janvier et je souhaite disposer d'un mois de préavis seulement et à ce titre pour le logement que je loue actuellement. J'ai envoyé un courrier avec accusé de réception daté du 06 mars. Le gérant de la location m'impose trois mois de préavis. En a-t-il le droit ? Sur quel texte de loi se base-t-il ? Merci.